



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} avril, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHAUFFOUR, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude CHAUFFOUR, Christian MANEUF, Brigitte ROUX, Joël MAURY, Alain PRADEAU, Yves REYROLLE, Isabelle RENAUDIE, Nathalie ROBERT, Florence BORDE, Olivier JAYOUT, Patricia BATTUT, Christophe LAVAUD, David MARTI, Josette ROULET

Absents :

- Josiane BLANGER

Madame Patricia BATTUT a été nommée secrétaire.

28/2023 ALIMENTATION EN EAU POTABLE : PROCEDURE DE MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION AUTOUR DES CAPTAGES DE DUPRAT, VERDIER ET LA COURIE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée

- Les problèmes posés par les autorisations relative aux prélèvements, à la dérivation des eaux, à l'utilisation et à la protection des captages de Duprat, Verdier et La Courie qui alimentent en eau potable la commune.
- La délibération du Conseil Municipal du 24/07/2021 décidant du lancement de la procédure réglementaire d'autorisations d'utilisation des eaux destinée à la consommation humaine au titre du code de la santé publique et de la déclaration d'utilité publique définissant les mesures de protection à établir au tour des captages de Duprat, Verdier et La Courie.
- Conformément à la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique est indispensable pour acquérir les terrains nécessaires à la réalisation du périmètre de protection immédiate, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée afin de préserver au mieux le point d'eau de toutes pollutions éventuelles.

Monsieur le Maire informe

- Que l'hydrogéologue agréé a émis un avis sanitaire favorable à l'exploitation des captages de Duprat, Verdier et La Courie pour l'alimentation en eau potable de la commune du 01/12/2020.
- Qu'une phase de consultation des services (ARS, Agence de l'eau,) et d'information avec une réunion auprès des propriétaires et exploitants agricoles concernés a eu lieu,

Monsieur le Maire présente le dossier d'enquête publique établi par le CPIE de la Corrèze relatif à la demande d'autorisation des eaux destinée à la consommation humaine au titre du code de la santé publique et de déclaration d'utilité publique définissant les mesures de protection à établir autour des captages de Duprat, Verdier et La Courie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) Approuve le dossier d'enquête publique établi par le CPIE de la Corrèze (Mission Protection des captages) relatif à la procédure de déclaration d'utilité publique autorisant la distribution d'eau destinée à la consommation humaine et l'instauration des périmètres de protection autour des captages de Duprat, Verdier et La Courie situés sur la commune de Salon la Tour.
- 2) Demande l'ouverture de l'enquête publique et de l'enquête parcellaire,
- 3) De mener à son terme l'ensemble de la procédure et d'appliquer les dispositions qui seront établies dans le cadre de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique,
- 4) Donne pouvoir au Maire d'entreprendre toutes démarches et signer tous documents nécessaires au déroulement de la procédure.

Le Maire, Jean-Claude CHAUFFOUR

